

**S O D K** – Konferenz der kantonalen  
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

**C D A S** – Conférence des directrices et directeurs  
cantonaux des affaires sociales

**C D O S** – Conferenza delle direttrici e dei direttori  
cantionali delle opere sociali



Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren

Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

Conferenza delle direttrici e dei direttori dei dipartimenti cantionali di giustizia e polizia

Aux membres de la Conférence des directrices  
et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS  
et de la Conférence des directrices et directeurs  
des départements cantonaux de justice et police CCDJP

Berne, le 10 juin 2022

Reg: gsz 10.424

## 9<sup>e</sup> newsletter concernant la crise en Ukraine : informations actuelles à l'intention des cantons

Madame la Conseillère d'État,  
Monsieur le Conseiller d'État,

Mesdames, Messieurs,

Le nombre de personnes en provenance d'Ukraine qui cherchent protection en Suisse a quelque peu diminué : actuellement, ce ne sont plus 500 à 1000 personnes qui arrivent quotidiennement, mais plutôt 100 à 250 par jour ces dernières semaines, avec une baisse à la Pentecôte. Cette évolution se ressent aussi dans les cantons et réduit quelque peu la pression temporelle immédiate, d'autant plus que le SEM garde désormais les arrivants sans hébergement pendant sept jours dans les centres fédéraux pour requérants d'asile, ce qui contribue à ralentir le rythme. La situation reste néanmoins tendue.

### Craines à l'approche des vacances d'été

D'une part, de nombreux cantons craignent que des familles d'accueil mettent fin à leur engagement pour les vacances d'été et « remettent » aux autorités les personnes en quête de protection qu'elles hébergent. En effet, les familles qui ont accueilli rapidement des personnes dès le début de la crise arrivent maintenant à la fin de la période de trois mois que l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés avait stipulée comme condition pour un hébergement. Cela pourrait amener les autorités à devoir placer dans des structures étatiques, en plus des nouvelles personnes en quête de protection qui arrivent, un nombre relativement important de personnes provenant de familles d'accueil. Cela pendant l'été, avec un personnel réduit pour cause de vacances. Certains cantons ont déjà commencé à contacter systématiquement les familles d'accueil pour savoir si elles sont prêtes à prolonger leur engagement, afin de pouvoir estimer un peu mieux le défi que cela représente. Le SEM et la CDAS prévoient d'organiser dans deux semaines une réunion avec les coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile et avec la participation de représentants des villes et des communes, dans le but d'analyser la situation et de chercher des solutions pour la période estivale.

D'autre part, le manque de personnel qualifié est préoccupant : tant les cantons que les œuvres d'entraide ont besoin de personnel qualifié supplémentaire, par exemple pour l'accompagnement et l'encadrement des personnes en quête de protection et des familles d'accueil, mais aussi pour la gestion des structures collectives et pour les processus administratifs. Or, il y a une pénurie de main-

–  
Generalsekretariat Secrétariat général Segreteria generale  
Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern 031 320 29 99 office@sodk.ch www.sodk.ch

1/2

d'œuvre qualifiée sur le marché du travail. C'est pourquoi, dans le cadre du sondage hebdomadaire de la CdC/CDAS, 13 cantons ont fait passer le feu au jaune et un au rouge dans leur auto-évaluation de la situation en matière de personnel. Nous signalons encore une fois que des civilistes sont disponibles pour des affectations dans ce domaine dans les cantons. Cependant, il ne s'agit bien sûr pas de main-d'œuvre qualifiée, ils conviennent plutôt pour des fonctions d'assistance.

### **Vue d'ensemble des prestations de soutien octroyées par les cantons aux personnes à protéger**

Par quelles prestations en espèces et en nature les cantons soutiennent-ils les personnes ayant fui l'Ukraine et bénéficiant du statut S ? Cette question a beaucoup occupé les esprits et retenu l'attention des médias ces dernières semaines. Les critiques persistantes au sujet des prestations en espèces versées aux personnes en quête de protection ont incité l'Assemblée plénière de la CDAS à réaliser une enquête afin de se faire une idée précise des différentes prestations. Les données sont maintenant disponibles, et la présidence de la CDAS a procédé à une évaluation. Résultat : les prestations cantonales ne sont guère comparables, et une comparaison qui ne tient compte que du versement du forfait de base ne va pas assez loin.

Comme la loi sur l'asile prévoit que l'aide aux requérants d'asile et aux personnes à protéger sans droit de séjour soit versée si possible sous forme de prestations en nature et que le taux de ces prestations soit inférieur à celui prévu pour la population suisse (LAsi, art. 82, al. 3), les normes CSIAS ne s'appliquent pas en matière d'aide sociale dans le domaine de l'asile. Cela a pour conséquence que non seulement les taux, mais aussi les systèmes d'indemnisation varient considérablement d'un canton à l'autre pour le groupe de personnes cité. On peut retenir que tous les cantons octroient des prestations supplémentaires en sus des montants forfaitaires pour les besoins de base, en principe après examen du besoin individuel. Ces prestations peuvent être versées en espèces ou fournies en nature. Certains cantons prévoient aussi un financement d'ordre général pour couvrir d'autres besoins, comme un forfait pour les activités de loisirs, les abonnements de transports publics de proximité, ou encore un montant pour les vêtements ou l'argent de poche. Quelques cantons poursuivent également une politique d'incitation et octroient des allocations de motivation aux personnes qui participent à un programme d'occupation ou à un cours de langue.

Globalement, il s'avère que les cantons ayant des forfaits pour les besoins de base peu élevés accordent souvent des prestations supplémentaires sous condition de ressources, en espèces et/ou en nature. Le SG CDAS a publié une évaluation des résultats sur son [site Web](#) – sans mentionner de chiffres par canton, la maîtrise des données revenant aux cantons. Nous espérons que cela permettra de ramener un peu de calme autour de cette thématique – il n'est pas prévu d'entreprendre d'autres démarches sur le fond, car l'Assemblée plénière du 30 mai 2022 s'était prononcée contre l'idée de procéder à des changements de système en pleine crise.

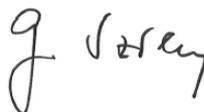
Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre plus haute considération.

**Conférence des directrices et directeurs  
des départements cantonaux de justice  
et police**



Florian Dübli  
Secrétaire général CCDJP

**Conférence des directrices et directeurs  
cantonaux des affaires sociales**



Gaby Szöllösy  
Secrétaire générale CDAS

Copie à : responsables de services de l'action sociale